

## Réaffiliation

### Circulaire Administrative – Article 1.2

**La période de réaffiliation des clubs s'étend du 1<sup>er</sup> au 30 septembre.  
Lors de sa première réunion, la CSR Nationale passera en statut radié tout club  
qui ne sera pas réaffilié**

Le club devra mettre à jour :

- Les coordonnées du siège, l'adresse de correspondance ainsi que l'adresse électronique du Club
- La liste et la fonction des membres du Comité Directeur (ou dans le cas d'un club Omnisports des membres chargés de diriger la section athlétisme) ainsi que le nom du correspondant
- Le nombre de salariés du club, le montant de la cotisation d'adhésion au club, le montant du budget du club et enfin la liste des autres affiliations à d'autres Fédérations.
- Renseigner toutes les personnes encadrant ou susceptible d'encadrer des pratiquants, notamment mineurs.
- Souscrire au contrat d'engagement républicain et à la charte d'éthique et de déontologie

**Retrouvez les tutoriels SI-FFA en cliquant [ICI](#)**

Les clubs associés bénéficient des mêmes droits et devoirs que tout autre club. Ils ont dorénavant l'obligation de remplir par eux-mêmes les formalités liées à la ré-affiliation et de nommer un correspondant sans attendre que leur club référent soit lui-même réaffilié.

Le club associé, restera en statut non affilié tant que le club référent n'aura pas rempli l'intégralité de ses démarches.

**Dès le 1<sup>er</sup> septembre à 10h**, tous les clubs seront sur le SI-FFA en statut « à affilier ».

**Important :**

Si le renouvellement d'affiliation n'a pas été effectué au 30 septembre :

- Les licenciés du club pourront muter gratuitement et sans compensation financière pour le club de leur choix à compter du 1<sup>er</sup> octobre

Un club non réaffilié ne peut pas être représenté et prendre part au vote lors des Assemblées Générales de la Fédération, de la Ligue ou du Comité.

**Au moment de sa réaffiliation, un club doit avoir un compte club créditeur couvrant au minimum les cotisations FFA, Ligue, Comité et la saisie des 5 premières licences.**